

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 26 JANVIER 2023 - 14H15

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON (jusqu'à 16h30) – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (jusqu'à 15h) – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet (délibérations DEL20230126_02 à DEL20230126_07) – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- ☒ Printemps du Livre 2023
- ☒ Contrat Local d'Education Artistique
- ☒ Participation financière au Pôle Touristique du Pays du Bocage Vendéen
- ☒ Accompagnement au BAFA
- ☒ Projets d'investissement EU et GEPU sur le territoire

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- ☒ DEL20230126_01 Candidature à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie
- ☒ DEL20230126_02 Demandes de subventions d'investissements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023
- ☒ DEL20230126_03 Tableau annuel de recours à personnel contractuel
- ☒ DEL20230126_04 Cession à la SCI Chastille – Montréverd
- ☒ DEL20230126_05 Convention de servitudes avec le SyDEV – Rue Alfred de Vigny – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230126_06 Convention Orchestre au collège
- ☒ DEL20230126_07 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Eric HERVOUET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 01 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Partie 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20230126_01 - Candidature à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie

Monsieur le Président expose que l'Etat souhaite renforcer la présence des services publics dans les territoires. Dans ce cadre, il a pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie.

La création de ces 200 brigades est un projet ambitieux piloté par le ministère de l'intérieur et des Outre-mer qui répond à trois objectifs :

- Renforcer la confiance envers l'Etat des populations éloignées des agglomérations,
- Réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français,
- Améliorer la sécurité de tous les français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Monsieur le Président ajoute que l'installation d'une nouvelle brigade constitue une opportunité majeure et serait une réponse aux enjeux de sécurité du nord-Vendée appréciés par l'Etat.

Pour cela, et en concertation avec la communauté d'agglomération, la commune de La Bruffière a d'ores et déjà identifié un terrain disponible d'environ 4 600 m² sur le site du quartier de Meuniers avec accès direct sur la rocade.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, décide de candidater à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie sur la commune de La Bruffière et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature.

16h30 : Départ de Jean-Michel Brégeon

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DEL20230126_02 - Demandes de subventions d'investissements au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

Daniel Rousseau informe l'assemblée que dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il est proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023.

La deuxième phase de l'Hôtel d'agglomération (réhabilitation des bâtiments existants) s'inscrit dans la thématique Transition écologique du CRTE. Compte tenu du caractère structurant du projet, il est proposé de solliciter une subvention de 400 000 €, soit 10% du coût du projet.

La rénovation thermique de la piscine intercommunale de la Bretonnière s'inscrit dans la thématique Transition écologique du CRTE. Compte tenu de l'enjeu énergétique important du projet, il est proposé de solliciter une subvention de 153 000 €, soit 50% du coût du projet.

La réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière s'inscrit dans la thématique Cohésion du territoire du CRTE. Compte tenu de l'intérêt intercommunal du projet, il est proposé de solliciter une subvention de 375 000 €, soit 30% du coût du projet.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat,

- Une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour la deuxième phase de l'Hôtel d'agglomération pour un montant de 400 000 € ;
- Une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour la rénovation thermique et énergétique de la piscine intercommunale de La Bretonnière pour un montant de 153 000 € ;
- Une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour la réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière pour un montant de 375 000 €.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DEL20230126_03 - Tableau annuel de recours à personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Office du Tourisme	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps non complet	5 mois	600	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Mobilité	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé inscription transport scolaire 1 poste temps complet	4,5 mois	683	IM 353
Assainissement et déchets	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 2 postes temps complet	2 mois	304	IM 353
Piscine	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil week-end 2 postes temps non complet	12 mois	533	IM 353
Printemps du livre	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	1 mois	35	IM 353
Thalie	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	10 mois	170	IM 353
Thalie	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent de billetterie temps non complet	10 mois	137	IM 353
Gestion et commercialisation des zones d'activités	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Attaché (Cat. A)	Développeur économique temps complet	12 mois	1 820	IM 450
FILIERE TECHNIQUE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Cat. C)	Agent d'entretien 2 postes temps non complet	2 mois	500	IM 353
FILIERE SPORTIVE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS 4 postes temps complet	2 mois	1 300	IM 363
Piscine	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS week-end 4 postes temps non complet	12 mois	1 067	IM 363
FILIERE ANIMATION						
Maison de la rivière	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur nature 1 poste temps complet	7 mois	1 062	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Aide à l'embarcadère 2 postes temps non complet	3 mois	130	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Aide à l'embarcadère 1 poste temps complet	3 mois	455	IM 353
Jeunesse	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur séjours d'été 6 postes temps complet	2 mois	1 200	IM 353
Jeunesse	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur petites vacances 6 postes temps non complet	2,5 mois	1 272	IM 353
Jeunesse	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur samedi 2 postes temps non complet	12 mois	300	IM 353

FILIERE CULTURELLE						
Saint Sauveur	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Agent d'accueil 1 poste temps non complet	3 mois	80	IM 353
Médiathèque	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 4 postes temps non complet	10 mois	1 180	IM 353
Médiathèque	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 2 postes temps non complet	2 mois	310	IM 353

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessous listés ; à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné ; à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision et à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230126_04 - Cession à la SCI Chastille – Montréverd

Eric Hervouet informe que la société SCI CHASTILLE, représentée par Monsieur Bertrand ARRIVE, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 65ca à prendre dans la parcelle cadastrée 272 section ZV numéro 328p située à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, Le Patisseau – ZI La Chevasse. Cette acquisition permettrait à la société de disposer de foncier supplémentaire pour des places de stationnement dans le cadre du développement de son activité.

Il précise que la parcelle ci-dessus désignée constitue à ce jour le lot A du lotissement dénommé « Z.A. La Chevasse Extension » qui forme l'ensemble des espaces communs intérieurs du lotissement. Une demande de permis d'aménager modificatif est en cours d'instruction compte tenu de la modification apportée et plus précisément de la division de la parcelle constituant le lot A « Voiries-Espaces Verts » et cadastrée 272 section ZV numéro 328.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée SCI CHASTILLE dont le siège social est situé à Saint-André-Goule-d'Oie (85250), 34 Lotissement Le Hameau du Vivier, représentée par Monsieur Bertrand ARRIVE ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 65ca à prendre dans la parcelle cadastrée 272 section ZV numéro 328p située à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, Le Patisseau – ZI La Chevasse ; cède cette parcelle au prix principal de 16,00 € hors taxe le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu 1,50 € le m²
- Prix de vente HT 16,00 € le m²
- Marge HT 14,50 € le m²
- TVA sur marge 2,90 € le m²
- Marge TTC 17,40 € le m²
- Soit un prix de vente TTC de 18,90 € le m²

Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur et qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique contenant dépôt de pièces modificatif du lotissement dénommée « Z.A La Chevasse. Extension », et à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DEL20230126_05 - Convention de servitudes avec le SyDEV – Rue Alfred de Vigny – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Alfred de Vigny à Montaigu-Vendée, une étude a été menée par le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) afin de modifier le réseau d'éclairage public ainsi que la pose de cinq candélabres et deux coffrets.

Ces modifications nécessitent la régularisation d'une convention portant autorisation de passage et d'implantation de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés. Dans le cadre de ces travaux, le SyDEV doit être autorisé à passer sur les parcelles appartenant à Terres de Montaigu et cadastrées 224 section J numéro 606, 645 et 871.

Les travaux consistent à encastrier deux coffrets et son éventuel réseau d'alimentation souterrain et établir cinq mats d'éclairage public ainsi que son réseau d'alimentation souterrain.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention joint à la délibération portant autorisation de passage et l'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur terrain privé établi entre le SyDEV et Terres de Montaigu devant grever les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrées 224 section J numéros 606, 645 et 871 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

MUSIQUE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230126_06 - Convention Orchestre au collège

Bernard Dabreteau informe que les collèges Mère Teresa de Montaigu-Vendée et Villebois Mareuil de Montaigu-Vendée sollicitent la création d'un orchestre au collège dans le cadre du schéma « Terres de musiciens », voté au conseil communautaire du 13 décembre 2021. L'Inspection Académique a donné un avis favorable à la création d'une classe-orchestre dans ces deux établissements.

Ce dispositif nécessite une convention de fonctionnement entre Terres de Montaigu, l'Inspection Académique Régionale de l'Education Nationale, l'association « Orchestre à l'Ecole » et les collèges concernés.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions orchestre au collège à intervenir avec les collèges Mère Teresa de Montaigu-Vendée et Villebois Mareuil de Montaigu-Vendée.

HABITAT

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20230126_07 - Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

A ce jour, 811 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 30 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 1^{er} décembre 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT768	POSSEME Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des combles, poêle à granulés, changement des ouvertures	20 558,73 €	2 000,00 €
PT769	BARBAULT Benjamin	Treize-Septiers	PAC, changement d'ouvertures	19 068,67 €	2 500,00 €
PT770	PERIER Hubert	Rocheservière	Poêle à bois, changement des ouvertures, PAC	28 523,66 €	2 500,00 €
PT771	COLLIN Jean-Michel	Treize-Septiers	Isolation des combles, poêle à bois, VMC	16 455,31 €	1 000,00 €
PT772	DELAUVAUD Thierry	Montaigu-Vendée (Montaigu)	VMC	1 879,50 €	500,00 €
PT773	TURQUAND Cédric	Cugand	PAC	14 093,02 €	500,00 €
PT774	TIMMEL Anne-Laure	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des murs, plafond rampant et combles, changement des ouvertures, VMC	45 450,37 €	2 500,00 €
PT775	COSTESEQUE Didier	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC, changement d'ouvertures	22 497,94 €	3 500,00 €
PT776	COFFIN Sandrine	Saint-Philbert-de-Bouaine	Changement d'ouverture	2 593,00 €	500,00 €
PT777	MARTINEAU Clément	Treize-Septiers	VMC, Poêle à granulés, isolation des combles, chauffe-eau thermodynamique	11 505,21 €	3 000,00 €
PT778	CLENET Nathalie	La Boissière-de-Montaigu	Isolation plafonds rampants, changement d'ouvertures, VMC	16 383,50 €	1 000,00 €
PT779	AMIS Elodie	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Isolation des combles, isolation d'un mur extérieur, changement d'ouvertures	14 014,37 €	1 000,00 €
PT780	RENAUD Auguste	Montréverd (Mormaison)	PAC	12 513,36 €	500,00 €
PT781	GUERY Alain	Treize-Septiers	PAC	10 374,41 €	500,00 €
PT782	GAUJARD Cyril	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 322,58 €	500,00 €

PT783	THULEAU Mathias	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	8 678,61 €	500,00 €
PT784	CARTRON Pascal	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC	21 053,06 €	500,00 €
PT785	HUCHET Olivier	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	7 729,57 €	500,00 €
PT786	DURAND Armand	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC, changement des ouvertures, poêle à bois	35 956,24 €	3 000,00 €
PT787	POUSSIN Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des combles, VMC, changement des ouvertures	15 039,78 €	500,00 €

20 aides pour un montant à payer de 27 000,00 Euros

L'ensemble des dossiers a été déposé complet avant le 31/12/2022

Aide à la rénovation des façades					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
FA023	COUTURIER Amélie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation thermique par l'extérieur finition enduit (ap 1949)	33 813,33 €	1 000,00 €
FA024	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique par l'extérieur finition bardage bois (ap 1949)	22 637,77 €	1 000,00 €
FA025	BLOUIN René	La Bernardière	Enduit à la chaux (avt 1949)	4 264,96 €	938,30 €

3 aides pour un montant à payer de 2 938,30 Euros

Aide à la rénovation de logements locatifs dans le cadre de l'OPAH					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement –60 m ²
OPB020	PRIGENT Daniel	Montaigu-Vendée (Montaigu)	94 591,00 €	3 000,00 €	/
OPB021	BAILHACHE Matthieu	Montaigu-Vendée (Montaigu)	38 731,00 €	3 000,00 €	/
OPB022	RINEAU Cyrille	Rocheservière	48 312,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB023	DOUILLARD Sophie	La Bernardière	50 824,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB024	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	67 279,84 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB025	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	66 680,12 €	3 000,00 €	/
OPB026	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	57 098,93 €	3 000,00 €	3 000,00 €

7 aides pour un montant à payer de 21 000,00 Euros

4 aides pour la production de logement de moins de 60 m² pour un montant à payer de 12 000,00 Euros

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

Le secrétaire de séance
Eric HERVOUET



Le Président
Antoine CHEREAU



